

AMAP
Du
Cauron

CONTRAT D'ENGAGEMENT
Panier de fruits
saison été 2013

Le présent contrat est passé entre:

Le Producteur

Aurélie ELKHOURLI, agricultrice
Demeurant à Nans les Pins
Email : tribu-elkhoury@hotmail.fr

Le Consomm'acteur

Nom _____
Demeurant à: _____
Tel/email: _____

Contenu du contrat

- Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement hebdomadaire de paniers de fruits par l'agriculteur, pour une saison comprenant **13 distributions**.
- L'agriculteur s'engage à être présent lors des distributions, à produire dans le **respect de la charte des AMAP**. Il approvisionnera régulièrement sur la saison, les adhérents de l'AMAP en produits de la ferme et les informera sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes, en référence à la charte des AMAP.
- Le consomm'acteur s'engage à **respecter la charte des AMAP (copie ci-jointe)**, les statuts et le règlement Intérieur de l'AMAP et à tenir au moins une permanence de distribution.
- La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est faite en accord entre le producteur et les personnes associées dans l'AMAP. Les contractants sont solidaires des aléas de production.
- Le panier étant réglé à l'avance le remboursement est impossible, c'est pourquoi il appartient à chaque consommateur de prévenir la personne de permanence du jour s'il ne peut aller chercher son panier ou si quelqu'un d'autre le prend à sa place.

Termes et conditions

Le présent contrat est élaboré pour une saison agricole commençant le 24 juillet 2013 et finissant le 16 octobre 2013 Il comprendra 13 distributions. Celles-ci auront lieu le mercredi de 18h30 à 19h30 au lieu suivant : **l'Espace Jeune, avenue Georges Clemenceau à Nans les Pins** pour toute la saison.

Le coût du panier hebdomadaire de fruits (fraises, melons, raisins) a été établi, pour la saison d'été 2013 à 12 euros soit un montant de **156 euros pour 13 paniers**, ou **78 euros pour un demi panier**, payable d'avance, chèque(s) libellé(s) à l'ordre de Aurélie ELKHOURLY et daté(s) du jour de l'engagement, le nombre de chèques pouvant cependant aller jusqu'à 3 maximum.

Panier de fruits avec herbes aromatiques (persil, basilic) à 15 euros soit un montant de **195 euros** ou **97.50 euros** pour un demi-panier

Huile d'olive : **15 euros** le litre

En rappelant que le principe de l'AMAP repose sur l'avance à l'agriculteur de sa trésorerie, acte d'engagement solidaire du consomm'acteur envers le producteur.

Panier fruits :

Panier 1 complet Demi panier 1 partagé avec _____ Panier 1 ts les 15 jours

Paniers fruits + herbes aromatiques :

Panier 2 complet Demi panier 2 partagé avec _____ Panier 2 ts les 15 jours

Huile d'olive :

nombre de litres

Montant _____ euros réglé à la signature

Nb de chèques : _____ de _____ euros

Fait à _____ le _____

Aurélie ELKHOURLY

Le Producteur

Signature

Nom: _____

Le Consomm'acteur

signature

AMAP
Du
Cauron

Le présent contrat est passé entre:
Le Producteur

Le Consomm'acteur

CONTRAT D'ENGAGEMENT
Panier de fruits
saison été 2013

Aurélie ELKHOURY, agricultrice
Demeurant à Nans-les-Pins
Email : tribu-elkhoury@hotmail.fr
Nom _____
Demeurant à: _____
Tel/email: _____

Contenu du contrat

- Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement hebdomadaire de paniers de fruits par l'agriculteur, pour une saison comprenant **13 distributions**.
- L'agriculteur s'engage à être présent lors des distributions, à produire dans le **respect de la charte des AMAP**. Il approvisionnera régulièrement sur la saison, les adhérents de l'AMAP en produits de la ferme et les informera sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes, en référence à la charte des AMAP.
- Le consomm'acteur s'engage à **respecter la charte des AMAP (copie ci-jointe)**, les statuts et le règlement Intérieur de l'AMAP et à tenir au moins une permanence de distribution.
- La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est faite en accord entre le producteur et les personnes associées dans l'AMAP. Les contractants sont solidaires des aléas de production.
- Le panier étant réglé à l'avance le remboursement est impossible, c'est pourquoi il appartient à chaque consommateur de prévenir la personne de permanence du jour s'il ne peut aller chercher son panier ou si quelqu'un d'autre le prend à sa place.

Termes et conditions

Le présent contrat est élaboré pour une saison agricole commençant le 24 juillet 2013 et finissant le 16 octobre 2013 Il comprendra 13 distributions. Celles-ci auront lieu le mercredi de 18h30 à 19h30 au lieu suivant : **l'Espace Jeune, avenue Georges Clemenceau à Nans les Pins** pour toute la saison.

Le coût du panier hebdomadaire de fruits (fraises, melons, raisins) a été établi, pour la saison d'été 2013 à 12 euros soit un montant de **156 euros** pour **13 paniers**, ou **78 euros** pour **un demi panier**, payable d'avance, chèque(s) libellé(s) à l'ordre de Aurélie ELKHOURY et daté(s) du jour de l'engagement, le nombre de chèques pouvant cependant aller jusqu'à 3 maximum.

Panier de fruits avec herbes aromatiques (persil, basilic) à 15 euros soit un montant de **195 euros** ou **97.50 euros** pour un demi-panier

Huile d'olive : **15 euros** le litre

En rappelant que le principe de l'AMAP repose sur l'avance à l'agriculteur de sa trésorerie, acte d'engagement solidaire du consomm'acteur envers le producteur.

Panier fruits :

Panier 1 complet Demi panier 1 partagé avec _____ Panier 1 ts les 15 jours

Panier fruits + herbes aromatiques :

Panier 2 complet Demi panier 2 partagé avec _____ Panier 2 ts les 15 jours

Huile d'olive :

Nombre de litres

Montant _____ euros réglé à la signature

Nb de chèques : ____ de ____ euros

Fait à _____ le _____

Aurélie ELKHOURY

Le Producteur

Signature

Nom: _____

Le Consomm'acteur

signature